PRESIDENCE DU CONSEIL

_____

MINISTERE DE LA PLANIFICATION
DU DEVELOPPEMENT

Institut national de la statistique
et des études économiques et démographiques

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie

_____

COMMUNIQUE DE L'INSEED : L'INFLATION AU TOGO EN 2025

Le Togo a respecté en 2025 le critère de convergence de l'UEMOA relatif à l'inflation en dessous de 3%.

Le taux d'inflation s'est établi à 0,4% en 2025 contre 2,9% en 2024, 5,3% en 2023 et 7,6% en 2022. Cette baisse est la résultante des efforts déployés au cours des trois (03) dernières années pour la stabilisation des prix et du cadre macroéconomique.

Le taux d'inflation est l'un des critères de convergence de premier rang pour la surveillance multilatérale en vue d'assurer la stabilité macroéconomique au sein de l'UEMOA. ***Ce critère contraint tous les Etats membres de l'UEMOA à mener des politiques judicieuses pour maitriser ce taux afin de le maintenir en dessous de 3% chaque année***. ***Son respect permet d'éviter la dégradation de la valeur de la monnaie et la flambée des prix afin de protéger les populations contre les risques de vulnérabilité en préservant leur pouvoir d'achat.***

Le taux d'inflation au Togo s'est établi à 0,4% en décembre 2025 contre 0,5% en novembre 2025, renforçant ainsi sa tendance baissière de l'inflation observée depuis décembre 2024. Conformément à la méthodologie régionale dans l'UEMOA, le taux d'inflation du mois de décembre est celui de l'année sous revue. Ce taux s'établit alors à 0,4% en 2025, largement en dessous du seuil régional des 3%, confirmant par ailleurs le respect du critère de convergence relatif à l'inflation. Le respect de ce critère sur les deux dernières années traduit l'efficacité des politiques et actions entreprises pour assurer la stabilité macroéconomique au niveau national sur la période post COVID-19.

Le taux d'inflation au Togo, en plus de la baisse continue, est toujours contenu en dessous du seuil régional des 3%, depuis le début décembre 2024 (2,9%).

Les produits ayant le plus contribué à la baisse du taux d'inflation en moyenne annuelle (variation entre la moyenne de janvier à décembre 2025 par rapport à la moyenne de janvier à décembre 2024) sont entre autres : «Citrons» (-28,8%) ; «Sel de cuisine gros cristaux» (-27,1%) ; «Mangue greffée» (-27,0%) ; «Sorgho en grains crus vendu au bol» (-26,5%) ; «Haricot vert» (-26,0%) ; «Feuille de haricot» (-25,9%) ; «Viande fraîche de porc au kg» (-24,7%) ; «Gombo frais» (-23,8%) ; «Tomates rondes (pomme) locales» (-23,4%) ; «Piment rouge frais» (-19,8%) ; «Maïs blanc séché en grains crus vendu au grand bol» (-19,7%) ; «Piment rouge sec» (-18,9%) ; «Potasse (akanhoun)» (-18,7%) ; «Pommes de terre» (-18,7%) ; «Gboma» (-18,4%) ; «Doèvi fumé (anchois)» (-17,9%) ; «Kéké» (-17,7%) ; «Avocat» (-17,1%) ; «Pâte de maïs fermenté (mawoè)» (-17,0%) ; «Salade verte locale (laitue)» (-16,0%) ; «Mil en grains crus vendu au bol» (-15,7%) ; «Haricots rouges secs» (-14,2%) ; «Choux vert» (-13,1%) ; «Doèvi séché (anchois)» (-13,0%) ; «Poulet vivant de chair» (-12,5%) ; «Croissant sans beurre» (-11,7%) ; «Poisson salé fermenté (lanhoinhoin)» (-11,6%) ; «Oranges ordinaires» (-11,6%) ; «Beignet du haricot (gawou)» (-11,6%) ; «Carottes» (-10,6%) ; «Niébé (haricots blancs sec commun)» (-10,3%) ; «Adémè» (-10,0%) ; «Manioc frais (agbéli)» (-9,0%) ; «Pâte d'arachide» (-8,5%) ; «Piment rouge sec en poudre» (-8,3%) ; «Aubergine locale» (-8,1%) ; «Gari (farine de manioc)» (-7,7%) ; «Dorade rose réfrigérée (sika-sika moumou)» (-7,3%) ; «Botokoin» (-6,0%) ; «Riz importé longs grains vendu

au bol» (-5,9%) ; «Riz local longs grains vendu au bol» (-5,5%) ; «Ablo» (-5,4%) ; «Charbon de bois» (-5,0%) ; «Noix de palme (décou)» (-4,5%) ; «Ananas frais» (-3,6%).

Les résultats ainsi obtenus, en termes de maitrise du niveau général des prix et de stabilité macroéconomique en 2025 au Togo, sont les fruits d'une combinaison de mesures économiques proactives mises en œuvre par le gouvernement togolais, sous le leadership du Président du Conseil dont la vision est l'amélioration des conditions de vie de la population. Parmi les mesures prises se retrouvent l**e soutien à la production agricole, les politiques de stabilisation des prix des biens de grande consommation, les allègements fiscaux et soutien aux ménages, etc**.

++++++++++

Rappel méthodologique :

L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), permet de capter l'évolution des prix à la consommation. Il est élaboré et publié chaque mois à partir d'une méthodologie harmonisée pour les huit pays membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) dont notre pays le Togo. Cette méthodologie intègre aussi bien les prix relevés dans le milieu urbain que rural et sa couverture est nationale. Le taux d'inflation est calculé sur la base des moyennes de ces indices sur les douze derniers mois au niveau national.

Les deux indicateurs sont mensuellement produits et publiés par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques (INSEED).

Variation du niveau général des prix entre novembre et décembre 2025

La baisse de l'inflation entre décembre et novembre 2025 a été légèrement atténuée par la diminution de l'offre des produits agricoles vivriers et la hausse de la demande liée aux fêtes de fin d'année qui ont engendré un renchérissement de 0,3% du niveau général des prix entre les deux mois.

Les produits ayant le plus contribué au renchérissement du niveau général des prix en décembre 2025 sont entre autres : Plat de riz-haricot (ayimolou)» (+7,2%) ; «Plat de kom + poisson frit» (+4,5%) ; «Bouillie de céréale sucrée» (+3,4%) ; «Riz + sauce poisson» (+3,6%) ; «Plat de hokoumé + sauce poisson (1 plat)» (+3,6%) ; «Plat de haricot + gari» (+2,2%) ; «Maïs blanc séché en grains crus vendu au grand bol» (+5,2%) ; «Riz local longs grains vendu au bol» (+3,3%) ; «Riz importé longs grains vendu au bol» (+2,3%) ; «Huile de palme traditionnelle (zomi)» (+5,5%) ; «Akpala fumé (chinchard)» (+10,0%) et «Saloumon fumé» (+3,1%).

Tableau 1: Evolution du niveau général des prix et du taux d'inflation au Togo

Mois	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-2025
Inflation	2,9%	2,9%	2,8%	2,7%	2,5%	2,2%	1,9%	1,5%	1,1%	0,8%	0,6%	0,5%	0,4%
IHPC	102,2	102,8	103,2	102,8	103,8	104,6	106,1	105,0	103,8	102,0	101,3	101,9	102,2

Source : INSEED, IHPC décembre 2025